

## EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU BUREAU DE LA COMMUNAUTE URBAINE MARSEILLE PROVENCE METROPOLE

Séance du 22 mars 2013

Monsieur Eugène CASELLI, Président de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 23 membres.

**Etaient présents Mesdames et Messieurs :**

François-Noël BERNARDI - Jean-Pierre BERTRAND - Alexandre BIZAILLON - Eugène CASELLI - Patricia COLIN - Vincent COULOMB - François FRANCESCHI - Patrick GHIGONETTO - Jean-Pierre GIORGI - Eric LE DISSES - Marie-Louise LOTA - Christophe MADROLLE - Patrick MAGRO - Christophe MASSE - Bernard MOREL - Jérôme ORGEAS - Claude PICCIRILLO - Georges ROSSO - Antoine ROUZAUD - Myriam SALAH-EDDINE - Pierre SEMERIVA - Guy TEISSIER - Jean-Louis TIXIER.

**Etaient absents et représentés Mesdames et Messieurs :**

Christian AMIRATY représenté par Christophe MASSE - Vincent BURRONI représenté par Antoine ROUZAUD - Samia GHALI représentée par Alexandre BIZAILLON - Roland POVINELLI représenté par Vincent COULOMB - Jean VIARD représenté par Bernard MOREL.

**Etaient absents et excusés Mesdames et Messieurs :**

Sabine BERNASCONI - Patrick BORE - Gérard CHENOZ - Eric DIARD - Jean-Claude GAUDIN - Roland GIBERTI - Michel ILLAC - Patrick Mennucci - Danielle MILON - André MOLINO - Renaud MUSELIER - Philippe SAN MARCO - Claude VALLETTE - Martine VASSAL.

Monsieur Le Président a proposé au Bureau d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

Cette proposition mise aux voix est adoptée.

**VOI 003-035/13/BC**

**■ Echange de voirie sans soulte entre la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole et l'Association Syndicale Autorisée Sainte Marguerite - Lotissement Barry à Marseille 9ème arrondissement.**

**DUF 13/9452/BC**

Monsieur le Président de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Bureau de la Communauté le rapport suivant :

L'avenue du Général Brosset a été classée dans le domaine public routier communal par arrêté préfectoral en 1956 puis transférée dans le domaine public routier communautaire en 2001 lors de la création de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole. Cette voie à sens unique de circulation relie le boulevard de Sainte Marguerite à la rue Augustin Aubert, elle est l'objet d'un trafic peu important.

Les autres voies du lotissement Barry n'ont pas été incorporées dans le domaine public, pourtant deux d'entre elles jouent un rôle important dans le maillage circulatoire du quartier. Il s'agit de l'avenue Jean Bouin qui relie la rue Augustin Aubert au boulevard de Sainte Marguerite. Cette voie de transit inter-quartier est à sens unique et supporte un trafic important d'environ 19 000 véhicules par jour. Il s'agit en

Signé le 22 Mars 2013  
Reçu au Contrôle de légalité le 29 Mars 2013

autre de l'avenue du Commandant Guilbaud qui prolonge le boulevard Pagès dans lequel est implantée une école maternelle.

Aussi, afin de mettre en adéquation le domaine public routier avec les besoins réels de circulation du quartier et pour permettre la clôture cohérente du périmètre du lotissement Barry, il a été décidé de déclasser du domaine public communautaire l'avenue du Général Brosset en vue de sa cession au profit de l'Association Syndicale Autorisée Sainte Marguerite – Lotissement Barry, et d'intégrer dans le domaine public communautaire les avenues du Commandant Guilbaud et Jean Bouin.

Il convient donc d'approuver l'échange de voies sans soulte entre l'Association Syndicale Autorisée Sainte Marguerite – Lotissement Barry et la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole.

Monsieur le Président propose au Bureau de la Communauté d'approuver la délibération ci-après :

#### **Le Bureau de la Communauté,**

#### **Vu**

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- Le Code de l'Urbanisme ;
- L'arrêté préfectoral du 7 juillet 2000 portant création de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole ;
- La délibération 004-314/08/CC du 31 mai 2008 portant délégation du Conseil de Communauté au Président et au Bureau ;
- La délibération du Conseil de Communauté du 22 mars 2013 approuvant le déclassement du domaine public de l'avenue du Général Brosset ;
- La délibération du 15 février 2013 approuvant l'échange de voirie sans soulte entre la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole et l'Association Syndicale Autorisée Sainte Marguerite – Lotissement Barry à Marseille 9<sup>ème</sup> arrondissement ;
- L'avis de France Domaine;

#### **Sur le rapport du Président,**

#### **Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,**

#### **Considérant**

- Que l'échange de voiries sans soulte entre l'Association Syndicale Autorisée Sainte Marguerite – Lotissement Barry et la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole permettra de mieux prendre en compte les usages circulatoires locaux.

#### **Après en avoir délibéré :**

#### **Décide**

#### **Article 1 :**

Est retirée la délibération VOI 13/865/13 BC du 15 février 2013.

#### **Article 2 :**

Est approuvé le protocole foncier ci-annexé par lequel l'Association Syndicale Autorisée Sainte Marguerite – Lotissement Barry s'engage à céder au profit de Marseille Provence Métropole les avenues Jean Bouin et du Commandant Guilbaud pour une superficie totale de 3 245 m<sup>2</sup> environ, en échange desquels

**Signé le 22 Mars 2013**  
**Reçu au Contrôle de légalité le 29 Mars 2013**

Marseille Provence Métropole s'engage à lui céder l'avenue du Général Brosset déclassée du domaine public communautaire pour une superficie de 3 910 m<sup>2</sup> environ.

Cet échange de voirie est conclu à titre gracieux.

**Article 3 :**

Monsieur le Président de la Communauté Urbaine ou son représentant est autorisé à signer le protocole foncier annexé et tout document inhérent à l'établissement de l'acte authentique.

**Article 4 :**

Les frais inhérents à l'établissement de l'acte authentique sont inscrits au budget de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole – Opération 2008/00145 – Nature 2111 – Fonction 824 – Sous Politique C 130.

Pour Visa,  
La Vice Présidente déléguée à la  
Voirie et aux Grandes Infrastructures Routières

Danielle MILON

Pour Présentation,  
Le Président Délégué de la Commission  
Voirie et signalisation

Christophe MASSE

Certifié Conforme,  
Le Président de la Communauté Urbaine  
Marseille Provence Métropole

Eugène CASELLI